

Le certificat médical

Pourquoi compléter un certificat médical ?

- > Ce document fait partie des pièces obligatoires à transmettre lors du dépôt d'un dossier à la MDPH.

Au sein de la MDPH, une équipe pluridisciplinaire (EP) est chargée d'évaluer la situation de la personne, d'identifier ses besoins et d'élaborer les réponses pouvant lui être apportées après avoir déterminé les critères réglementaires d'éligibilité. Cette évaluation porte sur différentes dimensions et aborde notamment les déficiences, les limitations d'activités et leurs retentissements dans la vie quotidienne, sociale, scolaire ou professionnelle de la personne.

L'objectif du certificat médical est de transmettre à cette équipe les informations nécessaires à cette évaluation afin d'apporter à la personne les réponses les plus adaptées à sa situation. Ce document est signé par le médecin, mais les informations qu'il contient peuvent provenir des différents professionnels de l'équipe prenant en charge la personne.

La durée de validité de ce certificat médical est de six mois. Dans le cas d'un handicap susceptible d'évoluer rapidement, l'équipe pluridisciplinaire peut éventuellement demander un certificat d'une durée de validité inférieure.

L'essentiel pour un certificat médical bien rempli

- > **Le diagnostic de la pathologie à l'origine du handicap et son stade évolutif** sont importants à préciser, car ils permettent d'avoir des éléments de pronostic et de mieux comprendre les déficiences et leurs conséquences observées. Toutefois, ils ne permettent pas à eux seuls d'évaluer la situation de handicap qui varie en fonction du **retentissement fonctionnel, des prises en charge thérapeutiques mises en œuvre avec leurs contraintes ou effets secondaires, des facteurs environnementaux.** Il est nécessaire que ces différentes données soient aussi transmises à l'équipe pluridisciplinaire de la MDPH.

Il est important de compléter les parties relatives au diagnostic et aux éléments cliniques, mais il faut aussi des informations sur les retentissements dans la vie quotidienne.

Il est important de préciser :

- **les difficultés rencontrées dans les différents domaines de la vie** (communication, entretien personnel, mobilité...) **et les répercussions dans le cadre familial, social, scolaire ou professionnel ;**
- **les informations sur la nature des thérapeutiques avec une description des contraintes liées à ces traitements** (effets secondaires, contraintes géographiques liées à la nécessité de réaliser les soins loin du domicile...).

- Il est possible de **joindre tous les documents permettant de mieux comprendre les déficiences présentes et leurs répercussions** dans la vie de la personne concernée (comptes rendus d'hospitalisations, de consultations spécialisées ou de prises en charge paramédicales, par exemple par des psychologues, ergothérapeutes, orthophonistes ; fiche indiquant l'emploi du temps hebdomadaire, documents complémentaires transmis par les autres professionnels de l'équipe de soins ou extérieurs à cette équipe...).
- Un certificat complémentaire doit être rempli pour certaines déficiences** : certificat spécifique ORL ou ophtalmologique, en cas de déficience sensorielle.
-

Comment remplir ce certificat ?

- Ce certificat est utilisable pour des enfants ou des adultes de tout âge, quelles que soient les pathologies ou les déficiences. Il est donc important de faire ressortir les spécificités de chaque situation :
- en utilisant si nécessaire les zones de texte libres ;
 - en transmettant toutes les pièces complémentaires nécessaires à une meilleure compréhension de la situation.
-

Que dire dans les rubriques concernant la pathologie, l'histoire de la pathologie et la description clinique ?

-
- **indiquer la pathologie** à l'origine du handicap ;
 - **décrire la symptomatologie ayant un retentissement sur la situation** de la personne en indiquant la fréquence de ces signes cliniques (troubles de l'alimentation ou sphinctériens, troubles cognitifs...) et préciser les éventuels symptômes associés (douleur, asthénie, retentissement psychique...), qui peuvent aussi avoir un retentissement à prendre en compte ;
 - **préciser les perspectives d'évolution.**
-

Que dire dans la rubrique concernant les traitements ?

- **Détailler les traitements, les prises en charge thérapeutiques ou les appareillages en précisant les conséquences sur la vie de la personne** :
- nature et durée des traitements ;
 - effets secondaires (aplasie fébrile et transfusions avec obligation d'hospitalisation...) ;
 - contraintes liées à l'éloignement des lieux de soins ou à l'accès à ces lieux, aux modalités de traitement et de surveillance (fréquence des bilans...), aux répercussions nutritionnelles, à la fréquence ou à l'organisation des prises en charge, difficultés d'adaptation ou d'utilisation des appareillages...
-

Que dire dans la rubrique concernant le retentissement fonctionnel et/ou relationnel ?

- **préciser les conséquences** des déficiences et des manifestations cliniques, des symptômes associés, des contraintes liées aux traitements ou aux prises en charges, **sur les activités habituelles et sur la participation à la vie sociale, scolaire et/ou professionnelle de la personne concernée** ;
 - **indiquer l'impact sur la vie familiale** (répercussion sur l'activité professionnelle des parents...) ;
 - pour chaque activité, il est important de **tenir compte de la capacité physique, mais aussi des capacités mentales, cognitives ou psychiques à réaliser les activités** concernées (l'échelle de cotation est à remplir en fonction des informations disponibles) ;
 - **décrire ce qui est connu**, car toutes les personnes ne seront pas concernées par l'ensemble des rubriques ;
 - **communiquer toute difficulté**.
-

Que dire dans la rubrique concernant les remarques ou observations complémentaires ?

- **compléter les informations et donner un avis** sur les difficultés connues, les besoins repérés et les réponses pouvant être apportées ;
- préciser les spécificités de la pathologie ou de la situation **n'ayant pas pu être indiquées auparavant** ainsi que **les solutions utiles mises ou à mettre en place** pour améliorer la situation ;
- il n'est **pas nécessaire de se prononcer sur l'octroi des prestations** sollicitées.

L'objectif du certificat médical n'est pas de demander au médecin de se prononcer sur les droits devant être attribués. Il est plutôt de faire en sorte que l'équipe en charge de l'évaluation à la MDPH ait connaissance des informations qui lui permettront de comprendre la situation, d'identifier les besoins de la personne et d'élaborer les réponses à ces besoins en se positionnant si nécessaire sur les critères d'éligibilité.

Références légales

- Arrêté du 5 mai 2017 relatif au modèle de formulaire de certificat médical pour une demande auprès des maisons départementales des personnes handicapées.
-